

Mairie - 11 Place de Polignac - 56 520 GUIDEL

Tél.: 02.97.02.96.96 - www.guidel.com



Zone d'Aménagement Concerté multisites Coeur de Ville & Saudraye

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

7.8 - Avis de la Commission Départementale Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers du 12 septembre 2023







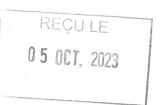












Direction départementale des territoires et de la mer

Vannes, le 14 septembre 2023

Service urbanisme, habitat et construction Affaire suivie par : Stéphanie Vayé et Régine Le Divenach

Mél: ddtm-cdpenaf@morbihan.gouv.fr

Recommandé avec AR

Le préfet

Monsieur le Directeur de NEXITY 14 Rue de la Petite Sensive 44323 NANTES Cédex 3

Monsieur le maire de Guidel Mairie 11 Place de Polignac 56520 GUIDEL

OBJET: commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF)

En date du 21 août 2023 et conformément aux dispositions des articles L112-1-3 et D112-1-18 à 22 du code rural et de la pêche maritime, vous m'avez adressé pour avis l'étude préalable au titre de la procédure d'ERC (éviter réduire - compenser) en proposant des mesures de compensation agricole collectives à la création de la ZAC Coeur de Ville et Saudraye à Guidel.

La commission réunie en séance le 12 septembre 2023 a émis un avis favorable aux mesures de compensation proposées, à savoir :

- financement de matériel pour la CUMA de la Côte pour un montant de 45 000 €,

- projet d'économie d'eau pour un montant de 40 000 €,

- gestion des nuisibles pour un montant de 9 120 €.

Par la présente je vous informe que j'émets un avis favorable aux mesures de compensation prévues à l'article L112-1-3 du code rural et de la pêche maritime pour le projet.

En application de l'article D 112-1-22 du code rural et de la pêche maritime, vous devrez m'informer de la mise en œuvre des mesures de compensation collective une fois par an et présenter un bilan final à la CDPENAF.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article D 112-1-21 III du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que cet avis, ainsi que l'étude préalable, seront prochainement publiés sur le site internet de la préfecture.

Le préfet

Pour le préfé par Le secre

Place du Général de Gaulle 56019 Vannes Cedex Tél: 02 97 54 84 00 www.morbihan.gouv.fr